

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2012 : 20H30

Présents : DUQUEROIE J., GAUTHIER J.C., HAUTION G., AUBINEAU F., PINGAULT G., MORISSET J.Y, BOIREAU D., COGNAC M., PUISSESSEAU F, MASSONNIERE C.,BALLET Hervé.

Secrétaire de séance : Francis AUBINEAU

1^{ère} délibération : Suite à un avancement de grade, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe.

2^{ème} délibération : suite à la proposition d'adhésion de nouvelles communes au SIEEDV, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de modification du périmètre du SIEEDV.

3^{ème} délibération : Suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vienne adopté le 21 décembre 2011, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays Charlois avec celle du Pays Civraisien.

4^{ème} délibération : Le Conseil Municipal adopte le projet de règlement intérieur des écoles qui sera distribué à chaque famille ayant des enfants dans le regroupement scolaire.

Divers :

- Les travaux de voirie prévus en 2012 sont presque terminés, reste des travaux dans la cour de l'école qui doivent être réalisés pour le 20 septembre 2012 (déposer les rampes réalisées en enrobé, pose de bordurettes et réalisation de la rampe en béton taloché.
 - Le devis de Mr JOSSE Pierre d'un montant de 7 641,60 € concernant la couverture de l'agence postale est accepté.
 - Le devis de Mr BALLETT Hervé concernant l'isolation des combles de l'école d'un montant de 7 460,64 € T.T.C. est accepté.
 - Une subvention de 200,00 € a été accordée à l'ADAPEI 86 qui fête ses 50 ans.
 - Fabienne PUISSESSEAU fait le bilan de la soirée des heures vagabondes du 20 juillet. Le Conseil Municipal remercie les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette manifestation.
 - Le repas annuel offert aux anciens de la commune aura lieu le dimanche 7 octobre à 12h30.
 - La rentrée des classes s'est bien passée avec 23 élèves en maternelle et deux nouvelles institutrices, Mme Gwenaëlle BRETON et Mme Jennifer GUIBERT.
 - Afin de renforcer l'égalité à l'accès aux divers services en ligne sur internet pour l'ensemble des habitants de Poitou-Charentes, la Région a décidé la création de lieux d'accès public à internet. Celle-ci se traduit par un dispositif d'aide à l'équipement informatique des communes de moins de 1500 habitant. Cet équipement est installé dans les lieux publics, comme la Mairie, facilement accessibles par les citoyens Dans ce cadre, la région intervient à hauteur de 500 euros pour l'achat de l'ordinateur et de 200 euros pour l'équipement WIFI.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention auprès de la région Poitou-Charentes pour l'achat de ce matériel.

- La Mairie a reçu une lettre du Conseil Général demandant, à la suite d'un diagnostic effectué en 2010, la fermeture immédiate des décharges de la commune (La Manière et la Galardrie).

Il est donc interdit dès maintenant de déposer des gravats, des déchets verts ou autres déchets dans ces décharges. Une lettre d'explication sera envoyée dans chaque foyer.

Les dossiers concernant ces fermetures sont consultables en Mairie.